

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI. Montreal, Vendredi, 11 Février 1848. No. 44.

STATION DE L'AVENT.

CONFERENCES DE M. L'ABBÉ PLANTIER
A NOTRE-DAME.

DE L'ÉGLISE COMME AUTORITÉ DOCTRINALE.

Quatrième question. — *L'esprit d'intolérance et de cruauté est-il entré dans l'esprit de l'Église comme pouvoir dogmatique ?*

Suite et fin.

2^o Mais si l'Église ne prit pas l'initiative, ni ne fut le but principal de l'inquisition espagnole, n'y exerçait-elle aucun ministère barbare ?

« A quoi servirait de nier l'évidence ? Une congrégation célèbre aussi bien dans les fastes du génie et de la science que dans ceux du catholicisme, une congrégation dont la sève généreuse fit épanouir autre fois saint Thomas d'Aquin, et qui fournit encore maintenant à la chaire chrétienne ses gloires peut-être les plus brillantes, la congrégation des Dominicains, en un mot, occupe une place considérable dans cette page de l'histoire. Mais quel qu'il ait été son rôle, il faut la prendre pour ce qu'elle fut, et non point pour ce qu'elle ne fut pas, c'est à peindre si l'on pourrait affirmer qu'elle repré- senta dans cette question tout le clergé d'Espagne ; à plus forte raison ne peut-on pas dire qu'elle représente l'épiscopat catholique ; il ne la délégua point que je sache pour opérer en son nom : à aucune époque il ne prétendit s'identifier avec elle et la couvrir de sa responsabilité. Appelez-la, pourvu que vous le fassiez dans les bornes des faits et de l'équité, l'ordre des inquisiteurs, mais ne l'appeliez pas l'Église.

« Du reste, quelles étaient les attributions fixées à ces hommes si souvent méconnus ? Exerçaient-ils les fonctions de juges criminels ou de bourreaux ? dé- crétaient-ils la mort ? allumaient-ils les bûchers ? s'enivraient-ils de la fumée et des angoisses des auto- fâche, comme le supposent et quelques noirs historiens et de lugubres tableaux étalés çà et là dans nos maga- sins ou nos galeries publiques ? Non, messieurs, ce n'est là que du roman, c'est de la calomnie. Ils n'avaient qu'une mission théologique à remplir ; prononcer sur les doctrines et à décider si elles étaient ou non confor- mes à la foi, voilà dans quelles limites se renfermait leur action ; ils se bornaient à constater un fait dog- matique, et n'allèrent pas plus loin. Je sais qu'au sortir de leurs mains on était saisi toujours et souvent mis au feu par le bras séculier. Mais ce n'est pas à eux qu'on doit demander compte de ce supplice. Ils étaient dans la même condition que notre jury pour les condamnations qu'il prépare. Dans nos tribu- naux, il n'existe aucun lien pour les jurés entre les con- clusions qu'ils expriment et le châtement qu'elles amènent ; quand ils ont prononcé en conscience, les suites de leur verdict ne les regardent plus ; si le magistrat prévénant ou se trompe dans la fixation de la peine, si la punition, déterminée par les lois pour le délit qu'ils ont constaté, est trop rigoureuse, ce n'est pas leur faute ; ils ne sont responsables que de leur suffrage et nul- lement de l'exécution de la loi. Et voilà l'inquisition espa- gnole, les Dominicains et leurs assesseurs, ce sont les jurés ; le code pénal et ceux qui l'appliquent, c'étaient les princes et leurs tortures ; le deux pouvoirs se tou- chaient ; ils n'étaient pas solidaires ; vous n'avez pas le droit de faire rejallir sur les religieux le sang dont se couvraient les rois.

« Outre ce ministère, le clergé d'Espagne en remplis- sait un autre bien moins répréhensible encore. Celui- là, tout en étant légitime, était pourtant sévère ; celui- ci était tout entier de sa part miséricordieux et tou- chant. Il accompagnait les condamnés à mort, où les envoyait la raison d'État. Il allait non pas en savour- er l'agonie, mais bien la consoler ; il leur adoucissait la perspective du supplice par des gages de pitié frater- nelle et d'onctueuses exhortations à l'espérance. Je ne saurais pas que ce soit là trancher de la barbarie !

« Peut-être dira-t-on que certains religieux ne se sont pas contents dans ces termes ; on citera, par exem- ple, Torquemada et quelques autres dont les noms reviennent sans cesse avec autant de pauvreté que de monotonie dans les pamphlets ! Oui, j'en conviens, il est des noms qui se couronnent d'une triste auréole ; mais d'abord prenez garde de ne pas croire aveuglè- ment tout ce qu'on vous en raconte ; et ensuite, quand on vous abandonnerait leur mémoire, contre qui vou- driez-vous en conclure ? Contre leurs attributions régulières ? mais ils les avaient faussées ; contre les Papes ? mais ils en trahissaient les vœux et en dépas- saient les instructions ; contre l'Évangile ? mais vous savez bien qu'ils n'en représentaient pas l'esprit ; con- tre l'Église ? mais elle n'est pas plus responsable des em- portements de chacun de ses membres, qu'un État ne l'est des forfaits de quelqu'un de ses fonctionnaires ou de ses ministres ; enfin contre la congrégation même à laquelle ils appartenaient ? mais des exceptions ne la résument pas tout entière ; à ces nuages dont elle fut gémi- r, elle opposa d'immenses splendeurs qui les rachè- tèrent, et pour quelques inquisiteurs immodérés, nous ne devons pas oublier, d'une part, qu'elle dota le monde d'incalculables bienfaits et de sublimes gloires ; de l'autre, qu'elle produisit une foule de saints, et lava même ses faibles taches dans le baptême du martyre. »

3^o L'Église, sans courir directement aux exécutions de ce tribunal cruel, ne les a-t-elle pas approuvées ? ne s'en est-elle pas réjouis- sie ?

« Que certains membres même honorables du cler- gé d'Espagne, séduits, emportés par l'esprit de leur temps, entraînés par exagération de patriotisme ou de foi, aient accepté sans réserve l'inquisition jusque dans ses excès, que leur sentiment ait été partagé par quel- ques hommes jetés çà et là dans les autres parties du monde catholique, je ne prétends point le nier. Mais glan- nez tant qu'il vous plaira, vous ne trouverez que des autorités solitaires, jamais cette opinion ne fut unanime, jamais l'acte par lequel l'inquisition fut érigée sous Fer- dinand, jamais surtout les procédures dont elle fut dotée par l'orgueil, ne réunirent en masse l'adhésion des évêques dispersés ; jamais un concile général ne souscrivit à cette institution ; jamais en un mot elle n'obtint l'assentiment et le suffrage universels de l'Église ; sa popularité fut toute locale comme son existence.

« Et non-seulement elle ne réunit pas toutes les sympathies ; mais de nombreuses désapprobations pour- suivirent ses rigueurs. Désapprobations en Espagne ; on vit plus d'un évêque se joindre aux populations pour s'en plaindre. Désapprobations en France ; on n'ignore pas que la plus grande partie de notre clergé s'offensa de l'esprit sévère dont elle était animée. Désapprobations à Rome ; Sixte IV, dès 1482, écrivit en Espagne pour recommander, avec des instances douloureuses, un zèle moins âpre et des perquisitions moins ardues. Douze ans plus tard, Alexandre VI lui-même menaçait de destituer le grand organisa- teur de ce tribunal, s'il ne tempérait pas sa violence. Et pendant qu'elle donnait ainsi de rudes leçons aux inquisiteurs, la Papauté faisait parvenir des conseils de miséricorde aux princes. Ses exhortations ont constamment pour objet de les renfermer dans les bornes de la justice et de la clémence. On le voit avec éclat dans toutes les instructions qu'elle leur adresse et qui contiennent, pour les décider à la douceur, tout ce que l'Évangile renferme de maximes onctueuses, de tou- chantes paraboles, de miséricordieux exemples. Les actions des Papes respirent les mêmes sentiments que leurs paroles. Craint-on d'être arrêté par l'inquisition ? on se réfugia à Rome, et l'on y trouve cette paix et cette liberté que l'Espagne refuse. Il eût été difficile de trouver un plus heureux patronage ! N'était-ce pas là puiser dans le cœur de la papauté comme une seconde naissance ?

« Je sais bien, messieurs, qu'à certains tolérants ex- trêmes la conduite de Rome vis-à-vis des pouvoirs pa- raît trop ménagée. Ils voudraient que les Papes eus- sent mis l'épée sur la gorge des princes. Mais les re- montrances des souverains Pontifes furent telles qu'elles pouvaient être, dans ces temps difficiles et vis-à-vis des personnages qu'elles atteignaient. D'un côté, le monde était à une époque de luttes, de bouillonnement et de chaos ; partout y fermentaient ou des révolutions amères, ou des passions violentes et grosses de tempêtes ; jamais l'harmonie et le concert des pouvoirs n'a- vaient été plus inconnus et pourtant plus nécessaires pour le bonheur des peuples ; le moindre surcroît de li- berté qu'il fut venu se jeter entre n'eût pas manqué, avec les mœurs farouches du moment, d'amener un sur- croît de calamités effrayantes. D'un autre côté, les princes étaient généralement d'une humeur irascible ; et par leur susceptibilité cette union, qu'il importait si fort de promouvoir, devenait extrêmement difficile à compromettre, et difficile à rétablir ; trop déjaugés dans les Papes n'eût pas contribué faiblement à l'empêcher ou à la détruire, et pour ne pas dénouer brutalement le faisceau ou le rendre impossible, pour ne pas dé- chaîner les orages dont un accroissement ou une pro- vocation de rupture eût été le funeste signal, ils furent graves, mais contents dans leurs démarques et leur langage. La fermeté y respire, mais c'est une fermeté discrète et onctueuse. Ils sont assez généreux pour sauver la gloire de la clémence et les droits de l'humanité ; ils sont assez réservés pour ne point ajouter aux commotions de leur siècle et aux déchirements des na- tions. Qui peut leur en faire un crime ? »

4^o Rome n'a-t-elle pas encouragé l'Espagne en fai- sant elle-même usage de l'inquisition ?

« C'est vrai, a dit ici l'orateur. Rome a fait usage de l'inquisition ; mais quelle inquisition ? Ce mot ne rend pas toujours le même son dans l'histoire. Autrefois l'institution qu'il représente régna dans nos provinces méridionales, elle fut en permanence à Toulouse, et l'on ne voit pas qu'elle ait soulevé dans l'esprit des peuples ou de graves terreurs ou de violentes indigna- tions. Il en est de même pour Rome. Ce n'est pas celle d'Espagne ; ce n'est pas celle que nous nous si- gurons dans de sombres et fausses imaginations ; ce n'est pas celle que lui prêtent de nuisances et calomnieuses bro- chures ; ce n'est pas celle qu'une feuille étrangère vient de lui supposer encore avec une brutalité rétrograde. Telle est sa gloire à elle, telle est son excuse, qu'elle n'eût jamais à se reprocher ni des procédés ini- ques, ni des condamnations capitales ; elle n'employa pas la torture pour obtenir des aveux ; les aveux obte- nus, l'erreur constatée, elle ne la fit point expier par la mort ; on l'a pu trouver sévère, on ne la vit point cru- elle : la chose est si vraie que Galiléa en parle en quel- que façon comme d'un plaisir, et que l'Encyclopédie elle-même en convient et s'étonne, en comparant les Espagnols aux Italiens, que ceux-là aient mis tant de rigueur dans l'exercice d'une juridiction, où ceux-ci, ses inventeurs, tant de douceur et d'indulgence.

« Non, l'Italie pontificale est loin d'encourager la sévérité par ses exemples ; bien plutôt elle contraste avec bonheur, non seulement avec l'Espagne, mais

avec cent autres empires. Parcourez l'histoire, s'écrie ici l'abbé Balmès. Un voile funèbre pèse alors sur l'Europe à peu près entière ; dans tous ses centres im- portants, des échafauds sont dressés par les pouvoirs civils pour punir les crimes de religion ; presque par- tout on est témoin de scènes qui contristent l'âme ; et dans cette immense atmosphère de ténèbres et de deuil, un seul coin de terre se rencontre où brille un peu de soleil ; on y découvre à la vérité des institutions au- tères, mais le jeu n'en a rien de terrible ; pas une sen- tence de mort ne s'en échappe ; on ne fait pas allumer un bûcher ; on n'ouvre pas une tombe. Vous respirez un parfum de clémence dont nul autre pays n'est em- baumé ; je ne sais quoi d'ineffable et d'ournieux vous révèle que vous touchez de plus près à la miséricorde infinie, et si vous demandez quel est ce nouveau Ges- sen d'une nouvelle Égypte ? si vous me dites : Quel est cet asile vénérable de l'humanité méconnue, pros- crit, outragé par le reste de l'univers ? Ah ! vous répondra-t-elle avec un saint et filial orgueil, c'est le ro-yaume des Papes ; c'est la cité de Pierre ; c'est cette Rome, bénie encore aujourd'hui par l'amour de toutes les nations, et célébrée par leur unanime enthousiasme !

« Voilà donc, sur le grave sujet que nous venons de débattre, quatre faits établis. »

Seconde partie. — Les longues mais essentielles cita- tions que nous avons données de la première partie de cette conférence nous obligent à nous borner mainte- nant à la simple énonciation des autres développements non moins remarquables.

Que faut-il penser définitivement de l'inquisition ? 1^o

Il y a à la vérité des abus à reconnaître ; 2^o il y a aus- si des principes à dégager ; 3^o il y a des exagérations à éviter.

« Quatre espèces d'hommes ont parlé contre l'inqui- sition. Ce sont d'abord de mauvais Espagnols, com- me Florent, écrivain tout à la fois traitre à la patrie et infidèle aux obligations de son sacerdoce ; ce sont ensuite des auteurs protestants ; ce sont encore des phi- losophes révolutionnaires du dernier siècle ; ce sont en- fin des rationalistes emportés de notre temps. Tous on eu de graves reproches à s'adresser ou un violent fanatisme à satisfaire ; et soit pour distraire de leurs torts, soit pour décharger leur fiel, ils se sont pris à tonner avec l'exagération la plus outrée contre l'inqui- sition d'Espagne. »

On en a parlé comme d'un tribunal qui faisait des victimes par milliers, qui régna des siècles avec une férocité toujours croissante, et enfin dont rien nulle part n'égalait les fureurs.

« À qui tiendrait ce langage, s'est écrié M. Plantier, un Espagnol ne pourrait-il pas répondre : Rien n'est comparable, dites-vous, à l'inquisition ; mais vous ne parlez point du paganisme ; peu s'en faut même que de modernes historiens ne l'excellent ; et pourtant n'a-t- il pas immolé des millions et des millions de martyrs ? Vous vous taisez sur ce mahométisme que nous avons chassé de notre commun continent ; qui ne sait cepen- dant que ce lion gigantesque a dévoré non pas quel- ques individus, mais des peuples ? Voyez, en des temps plus rapprochés, l'empire Moscovite ! Que de malheur- eux sous l'intolérance religieuse, depuis qu'il est debout, n'a-t-elle pas jetés sur la route de Pékil ! que de sou- pirs sont morts étouffés sous le ciel sans écho de ses dés- serts ! Que de victimes ne verrons-nous pas ressusciter du milieu de ses solitudes comme d'un vaste tombeau ! Au sein des États Réformés n'est-ce pas le même spec- tacle ? Quels décrets impitoyables les Gustave et les Christian n'ont-ils pas fulminés contre les catholiques de la Suède et du Danemarck ? Les Gomaristes, entre mille autres horreurs, n'ont-ils pas épouvanté la Hollan- de par le meurtre de Baanveldt ? Calvin fut sans doute bien clément pour Servet qu'il fit brûler, et pour tant de provinces qu'il couvrit de décombres ? En An- gleterre, l'Église établie n'a-t-elle pas inscrit dans son code contre les papistes les peines les plus barbares, et ses dispositions presque sauvages ne refuse-t-elle pas encore de les abolir ? Il est vrai que c'est un glaive qui dort ; mais c'est une épée qu'on garde et qui peut au premier instant redevenir homicide. Enfin la France elle-même a traversé des jours de terreur, et cette cri- se, certains hommes appelleraient volontiers mainte- nant une époque adorable, cette révolution dont quel- ques plumes essaient de transformer les bourreaux en prophètes, j'ai presque dit en demi dieux, n'a-t-elle pas en quelques mois torturé plus de consciences et moisson- né plus de têtes que ne l'ont fait en plusieurs siècles toutes les inquisitions d'Espagne et du monde ? Oui, peuples du nord et du midi, membres qui que nous soyons de la famille humaine, nous avons tous dans notre passé de funèbres souvenirs ; il n'est personne d'en- tre nous qui, un moment ou un autre, n'ait eu goût du sang de ses frères ; nous avons tous ici besoin d'indul- gence réciproque ; ne refusons pas de nous l'accorder et n'insultons pas nos voisins, de peur qu'on ne nous insulte plus cruellement nous-mêmes ! »

5^o Enfin il y a des excuses à produire : La foi des princes, la législation de l'époque, la nature turbulente, ou licencieuse des sectes ; excuses enfin dans les mœurs et, pour ainsi dire, dans le génie du temps.

(Du Journal d'Agriculture.)

QUELQUES REMARQUES

POUR LES MOIS DE FÉVRIER ET DE MARS.

Nos lecteurs doivent se rappeler le curieux temps que nous avons eu durant tout le mois de décembre ; ils

doivent se rappeler que dans la dernière quinzaine de l'année le thermomètre n'a indiqué que trois jours de froid, le 21, le 26 et le 27. Depuis, le temps s'est à peu près comporté de même. La première quinzaine de janvier ne nous offre, chose étonnante, que qua- tre jours où le thermomètre a indiqué des degrés de froid, le 6, le 7, le 9 et le 10. Le reste du temps, nous avons eu, terme moyen, chaque jour 24 degrés de chaleur, le jour le moins froid de la quinzaine a été le 15 janvier où le thermomètre indiquait 40 degrés au- dessus de zéro. Depuis cette époque, on doit se sou- venir quelle température nous avons eue, et avouer qu'à coup sûr c'est un temps des plus extraordinaires. Il y a dans le froid de cette année une diminution des plus sensibles ; car en le comparant, par exemple, à celui de l'an dernier, nous trouvons que du 15 décem- bre 1845 au 15 janvier 1846, le maximum du thermo- mètre a été de 43, et le minimum de -16 ; tandis que cette année, bien que le maximum soit le même, le mi- nimum n'est que de -2. De tout cela que conclure ? que c'est une différence passagère, accidentelle ? nous en doutons fort ; nous croyons, au contraire, que c'est un indice certain d'un changement de climat préparé de lon- gue date, tant par les défrichements du pays que par d'autres causes plus ou moins connues. Un fait qui semble soutenir notre opinion, c'est que les vieillards nous disent que de leur temps, et ils entendent par là 30, 40 et 50 ans avant l'année actuelle, l'hiver com- mençait en Canada au commencement de novembre, tandis que de nos jours l'hiver ne commence qu'à la fin de décembre, et cette année à la fin de janvier.

Ces changements de climats, ces changements de température doivent être pour l'agriculteur Canadien d'utiles enseignements ; ils doivent leur apprendre ou au moins leur faire penser à modifier leur mode de cul- ture, et à prévenir le retour des calamités qui cette année accablent nos cultivateurs dans un grand nombre de localités. Ces calamités tout le monde les connaît, c'est le manque de bois de chauffage, c'est le manque d'effets nécessaires pour se vêtir, c'est le manque d'argent, c'est le manque de chemins d'hiver. Nous n'essaierons pas d'indiquer les remèdes ; nos cultivateurs les comprennent assez eux-mêmes sans que nous les leur énumérons encore.

Maintenant que nous avons enfin des chemins d'hiver et que nous pouvons sortir des villes et venir des campagnes, il nous semble que le cultivateur doit en profiter pour se procurer ce dont il a besoin.

Parmi les objets de première nécessité pour lui dans le moment présent, nous nommons le bois de chauffage. Ce bois de chauffage qui a manqué dernièrement, et qui, par son manque, a forcé le cultivateur de plusieurs localités à brûler ses clôtures, il faut l'aller chercher à la forêt. Maintenant que la neige y donne accès, c'est le premier devoir du cultivateur de s'y rendre et de faire sa provision d'hiver, d'été et d'automne. Il ne doit pas négliger le transport, et le remettre de jour en jour : c'est un retard qui peut lui être fatal et que la température que nous avons eue doit l'avertir d'é- viter soigneusement. Lorsque son bois aura été char- royé auprès de sa demeure, il le mettra sans doute en pile et rentrera après chez lui pour s'occuper à une autre occupation. Cependant il a encore autre chose à faire ; il ne doit pas laisser ainsi son bois sécher en plein air ; il doit le mettre dans un appentis ou un han- gard exprès pour cet objet, et en voici la raison que don- nent tous les agriculteurs pratiques. Une corde de bois quelconque séché en plein air et employé comme bois de chauffage est moitié moins profitable que la même quantité de bois séché dans un hangar. Cette raison, comme l'on voit, est une raison d'expérience ; et les raisons de cette espèce valent, selon nous, cent fois mieux pour le cultivateur que toutes autres.

Pendant que nous en sommes à parler des bois, nous croyons qu'il n'est pas inutile de dire un mot de l'éra- ble. En général, durant l'hiver, le cultivateur coupe et abat l'éra- ble sans s'en faire scrupule, et cela parce que ce bois est le meilleur pour le chauffage et que le prix qu'il en retire est plus haut que celui des autres espèces de bois. Néanmoins, au dire de tous les cultivateurs pratiques, non seulement du Canada, mais de tous les autres pays qui nous avoisinent, le devoir de l'agriculteur Canadien est de conserver ses érables, et le motif en est bien bon. Outre que cet arbre est l'orne- ment et l'emblème de notre pays, cet arbre fournit un sucre excellent qui se vend bien. A mesure que l'éducation se répandra, ce sucre deviendra de plus en plus recherché, car on le perfectionnera davantage, on le rendra plus blanc et plus pur et il deviendra un objet d'exportation. Voilà pour l'éra- ble en particulier ; mais parlant d'une manière plus générale, nous disons que le Canadien devrait bien se garder d'abattre des arbres sains et qui permettraient de prospérer. Il ne devrait s'attaquer qu'aux arbres morts, aux branches cassées et tombées, aux arbres viciés et qui dépérissent ; en un mot, tout arbre qui est vigoureux et fort devrait être épargné. Car autrement les conséquences seront dés- astrées, et pour le cultivateur et pour l'habitant des villes. Actuellement dans un grand nombre de locali- tés on est obligé d'aller couper le bois à deux, trois, quatre et cinq lieues de son habitation, et cela parce qu'on n'a pas eu soin de ménager les arbres vi- goureux et qu'on a fait sur eux un mal, sans s'occu- per s'ils dépérissaient ou non. Si l'on continuait le même système, la forêt ne serait que s'éloigner davan- tage de nous, et comme ces forêts ne sont pas éternel- les on en verrait bientôt la fin. Alors avec quoi se chaufferait le Canadien ? serait-ce avec de la tourbe ? il n'en a pas ; serait-ce avec du charbon ? le pays n'en fournit pas. Ainsi, tout considéré, si l'on ne veut pas s'exposer à devenir tributaire de l'étranger même pour le combustible, il faut prendre soin de l'arbre de la forêt, et ne l'abattre pas sans discernement. A notre avis, il ne serait pas mal, bien plus il serait désirable que notre législature s'occupât prochainement de cet

objet et passât une loi pour la conservation de nos forêts. C'est là une question en dehors de la politique et des intérêts particuliers ; c'est une question d'un intérêt général et qui mérite certainement d'attirer l'attention immédiate de nos législateurs.

ALLOCUTION DE N. S. S. P. PIE IX.

PAPÉ PAR LA MISÉRICORDIE DIVINE, PRONONCÉE DANS LE CONSISTOIRE DU 17 DÉCEMBRE 1847.

Vénérables Frères,

Dès le premier jour où élevés, sans aucun mérite de Notre part, mais par un impénétrable jugement de Dieu, sur cette chair du prince des apôtres, Nous avons pris le gouvernement de l'Eglise catholique, Nous avons tourné vers l'Espagne, ainsi que vous le savez parfaitement, Vénérables Frères, les préoccupations de Notre sollicitude apostolique. Considérant, dans la secrète affliction de Notre cœur, les maux si graves dont les tristes vicissitudes des événements ont accablé cette grande et illustre portion du troupeau du Seigneur, Nous n'avons jamais cessé de supplier humblement par de continuels et ferventes prières, le Dieu riche en miséricordes, pour qu'il daignât apporter secours à ces Eglises affligées, et les tirer de la déplorable situation où elles étaient tombées. Mais par le devoir de Notre ministère apostolique et par le sentiment particulier de paternelle affection que Nous inspire cette nation illustre, Nous n'avons eu rien de plus à cœur que de nous efforcer d'y régler les affaires de notre très-sainte religion. Déjà Notre prédécesseur Grégoire XVI, d'heureuse mémoire, avait commencé de donner des pasteurs à quelques diocèses des possessions de ce royaume situées au-delà des mers, à Notre tour, Nous avons particulièrement appliqué Nos soins à pourvoir plusieurs autres Eglises de ce royaume, également vacantes, situées sur le continent, d'évêques dignes de cette charge, et à achever ainsi ce que Notre Prédécesseur, prévenu par la mort, n'avait pu terminer. C'est pourquoi Nous avons envoyé en Espagne Notre Vénérable Frère Jean, archevêque de Thessalonique, homme éminemment distingué par son intégrité, sa doctrine, sa prudence et son habileté dans la conduite des affaires, avec des lettres de Nous pour Notre Très-Chère Fille en Jésus-Christ, la Reine Catholique Marie-Isabelle, avec les pouvoirs et les instructions nécessaires, pour qu'il prit dans son zèle toutes les mesures qui seraient propres à garantir dans ce pays les blessures d'Israël, à procurer le bien de la religion catholique, et pour qu'il entre autres choses lui nous mit à même de combler ces Eglises vœues à de légitimes pasteurs. Grâce au Fère très-évêque de toute miséricorde qui a secondé nos vœux et nos efforts, il est arrivé, à la grande consolation de notre âme, que Nous avons pu, comme vous le savez, établir déjà dans ces contrées quelques évêques, et qu'il nous est donné aujourd'hui de pouvoir remettre au gouvernement canonique et à la conduite de leurs pasteurs plusieurs autres Eglises cathédrales et métropolitaines d'Espagne, demeurées longtemps vacantes, et de pourvoir ainsi à la gloire du nom du Seigneur, au bien de la religion catholique et au salut spirituel de ces brebis bien-aimées. Ce qui Nous donne la confiance qu'il en sera ainsi, c'est le rapport de Notre Vénérable Frère, Notre Délégué, ce sont les actes d'informations qu'il a dressés après un mûr examen, et qui Nous ont fait connaître que les hommes désignés pour régir et administrer ces diocèses possèdent les qualités requises pour exercer dignement et avantageusement la charge pastorale. Nous avons tous lieu d'espérer que bientôt il Nous sera possible de faire cesser la vuidité des autres Eglises de ce royaume, et que, les événements prenant déjà un meilleur cours, Nous parviendrons, de concert avec Sa Majesté Catholique, à obtenir par la grâce de Dieu, pour les différentes autres affaires religieuses que poursuit avec le plus grand zèle Notre Vénérable Frère, Notre Délégué, une heureuse issue, conforme à Nos vœux et à Nos desirs.

Il est aussi un autre pays placé sous l'empire d'un grand souverain, dans lequel l'état de l'Eglise catholique désolee par des maux incessants et plus graves encore, après avoir été pendant plusieurs années l'objet des sollicitudes de Notre Prédécesseur de glorieuse mémoire, a fixé pareillement toute Notre attention. Nous eussions vivement désiré pouvoir en ce jour vous annoncer d'une manière certaine l'heureux résultat qu'en partie du moins Nous espérons avoir obtenu de Nos efforts. Quelques écrivains ont affirmé dans les journaux qu'il en était ainsi. Mais Nous ne pouvons vous annoncer, si ce n'est la ferme espérance que Nous soutenons, que le Dieu tout-puissant et miséricordieux se montrera propice envers les fils de son Eglise, accablés en ce pays de si cruelles tribulations, et qu'il bénira la sollicitude avec laquelle Nous Nous efforçons d'y assister à la religion catholique une institution meilleure.

Maintenant, Vénérables Frères, Nous voulons vous faire part de l'extrême surprise que Nous avons éprouvée en recevant un écrit composé et publié par un homme revêtu d'une dignité ecclésiastique. En effet, ce personnage, parlant dans cet écrit de certaines doctrines qu'il appelle les traditions des Eglises de son pays, et qui tendent à restreindre les droits de ce Siège apostolique, n'a pas craint d'affirmer que ces traditions étaient tenues en estime par Nous. Loin de Nous, au contraire, Vénérables Frères, le soupçon que Nous ayons jamais eu la pensée ni la moindre idée de nous écarter en rien des enseignements de Nos ancêtres, ou négli-gé de conserver et de défendre dans toute son intégrité l'autorité de ce Saint-Siège ! Oui, sans doute, Nous attachons du prix aux traditions particulières, mais à celles seulement qui ne s'écarteront pas du sens de l'Eglise catholique ; Nous révérons particulièrement et Nous défendons très-fortement celles qui sont d'accord avec la tradition des autres Eglises, et avant tout avec cette sainte Eglise romaine, à laquelle, pour nous servir des paroles de saint Irénée, « l'est nécessaire, à cause de sa primauté, que se rattache toute l'Eglise, c'est-à-dire les fidèles qui sont partout, et dans laquelle l'Eglise est conservée par ceux qui sont partout cette tradition qui vient des apôtres. »

(S. Irén., Cont. hereses, lib. 3, ch. 2.) Mais il y a un autre sujet qui presse et désole vivement Notre âme. Vous ne pouvez ignorer, Vénérables Frères, que plusieurs des ennemis de la vérité catholique, surtout de notre temps, dirigent leurs efforts à mettre toutes les opinions les plus monstrueuses sur le même rang que la doctrine du Christ, ou à les mêler à ses enseignements, et travaillent ainsi à propager de plus en plus ce système impie de l'indifférence de toute religion. Récemment encore, cela est horriblement arrivé ! il s'est rencontré des hommes qui ont fait à Notre nom et à Notre dignité apostolique, l'outrage d'oser Nous présenter comme le partisan de leur folie et le fauteur de ce déplorable système.

Quelques résolutions qui ne sont pas certainement étrangères à la sainteté de l'Eglise catholique, et que, dans certaines affaires relatives au gouvernement civil de nos domaines pontificaux, Nous nous crû devoir adopter pour le développement du bien et de la prospérité publique ; et le pardon qu'au commencement de Notre pontificat Nous avons généreusement accordé à certaines personnes de Nos Etats, ont

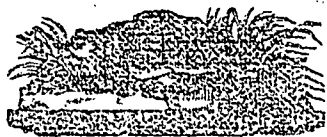
porté ces hommes à conclure de notre indulgence envers toute sorte de personnes, que Nous regardions non-seulement les fils de l'Eglise, mais tous les autres, quelque éloignés qu'ils soient de l'unité catholique, comme étant également dans la voie du salut, et pouvant parvenir à la vie éternelle. Le sentiment d'horreur que Nous éprouvons Nous empêcha de trouver des paroles pour flétrir cette nouvelle et si cruelle injure lancée contre Nous. Oui, Nous aimons tous les hommes de la plus profonde affection de Notre cœur, mais non autrement, toutefois, que dans l'amour de Dieu et de notre Seigneur Jésus-Christ, qui est venu chercher et sauver ce qui était perdu, qui est mort pour tous, qui veut que tous soient sauvés et que tous viennent à la connaissance de la vérité ; qui a envoyé pour cela ses disciples dans le monde entier prêcher l'Evangile à toute créature, déclarant que ceux qui auraient cru et auraient été baptisés seraient sauvés, et que ceux qui n'auraient point cru seraient condamnés. Que ceux-là donc qui veulent être sauvés viennent à cette colonne, à ce fondement de la vérité, qui est l'Eglise ; qu'ils viennent à la véritable Eglise du Christ qui, dans ses évêques et dans le Pontife romain, le chef suprême de tous, possède la succession non interrompue de l'autorité apostolique, qui n'a jamais rien eu de plus à cœur que de prêcher, de conserver et de défendre la doctrine annoncée par les Apôtres selon l'ordre de Jésus-Christ ; qui, ensuite, à partir des temps des Apôtres, a grandi au milieu des difficultés de toutes sortes, et qui brillante de l'éclat des miracles, multipliée par le sang des martyrs, nobilitée par les vertus des Confesseurs et des Vierges, fortifiée par les témoignages et les sages écrits des Pères, a jeté ses racines et fleurit encore dans tous les pays de la terre, et brille par la parfaite unité de la foi aux mêmes sacrements et du même régime spirituel. Pour Nous qui, malgré Notre indignité, siégeons sur cette chaire suprême de l'Apôtre Pierre sur laquelle Jésus-Christ, Notre Seigneur, a posé le fondement, nous ne négligerons jamais ni soins ni labours pour ramener, par la grâce du même Jésus-Christ, à cette voie unique de vérité et de salut ceux qui sont dans l'ignorance et dans l'erreur. Que tous ceux qui sont Nos adversaires se souviennent que le ciel et la terre passeront, mais qu'aucune des paroles du Christ ne peut jamais passer, que rien ne peut être changé dans la doctrine que l'Eglise catholique a reçue de Jésus-Christ pour la conserver, la défendre et la prêcher.

Ensuite, Vénérables Frères, Nous ne pouvons Nous défendre de vous parler de l'amère douleur qui Nous a accablés lorsque, il y a quelques jours, dans notre chère ville de Rome, ciadis centre de la religion catholique, il s'est trouvé quelques hommes en délire qui, oubliant même les sentiments de l'humanité, n'ont pas eu honte, au témoignage et à l'indignation des autres citoyens de la même ville, de triompher publiquement, au sujet de cette lamentable guerre intestine qui a récemment éclaté en Suisse. Cette guerre fatale Nous la déplorons du fond du cœur, soit à cause du sang versé de ce peuple, le ces meurtres fratricides, de ces discordes furieuses, persévérantes, et si fatales, de ces divisions que les guerres civiles font éclater sur les peuples ; soit à cause des dommages que Nous savons en être résultés pour les intérêts catholiques, et qui, Nous en avons la crainte, en résulteront encore, soit enfin à cause des déplorables sacrilèges qui ont été commis dans le premier conflit, et que l'ame se refuse à rappeler.

Du reste, en même temps que Nous nous faisons entendre ces lamentations, Nous adressons Nos plus humble actions de grâces au Dieu de toute consolation qui, dans la multitude de ses miséricordes, ne cesse de Nous soutenir dans toutes Nos tribulations. En effet, au milieu de si grandes angoisses, ce n'est certainement pas pour Nous une faible consolation que de voir les heureux succès des missions saintes, et les courageux travaux des ministres de l'Evangile qui, enflammés du zèle apostolique, méprisant vaillamment les périls les plus graves, vont dans les plus lointaines régions, arracher les peuples aux ténèbres de l'erreur, et à la férocité des mœurs, pour les amener à la lumière de la vérité catholique et aux bienfaits de la vertu et de la civilisation, et qui ne cessent pas de combattre avec énergie pour la gloire de Dieu et le salut des âmes ; comme aussi ces touchants et admirables efforts des populations catholiques qui, secondant merveilleusement Nos desirs, se sont empressées de fournir d'abondants secours à la nation désolee des pauvres Irlandais, et qui, par les offrandes qu'elles Nous ont envoyées à Nos-mêmes, comme par les prières assidues qu'elles adressent à Dieu, ne cessent de Nous aider à propager de plus en plus la sainte foi et la sainte doctrine du Christ parmi toutes les nations, sur toute la surface du globe, avec les plus heureux et les plus salutaires progrès. Tandis que Nous accueillons, avec un témoignage particulier de la reconnaissance de Notre cœur, ces admirables œuvres dignes de toute louange, Nous demandons humblement au Dieu très-éminent, dispensateur de tous les biens de rendre à ces fidèles, pour prix de ces œuvres, les plus riches récompenses dans l'éternité.

Telles sont, Vénérables Frères, les communications que Nous avons cru devoir vous faire aujourd'hui. Et comme Nous avons jugé convenable de faire publier la présente allocution, Nous prions de cette occasion pour Nous adresser avec tout l'élan de Notre cœur à Nos autres Vénérables Frères les patriarches, les archevêques, les évêques de l'univers catholique ; Nous les conjurons tous et chacun, et Nous les exhortons dans le Seigneur afin que toujours unis entre eux par la concorde et la charité, attachés par les liens étroits de la foi et de la soumission à Nous et à cette chaire de Pierre, ils soient parfaits dans la même doctrine, et qu'oubliant toute considération humaine, fixant leurs regards sur Dieu seul, implorant son secours par de constantes et d'ardentes prières, ils n'épargnent ni fatigue ni vigilance pour combattre avec le courage, la fermeté et la prudence épiscopales les combats du Seigneur ; s'éloigner avec un zèle plus ardent des pâturages empoisonnés des chères brebis confiées à leurs soins, les conduire aux pâturages salubres ; et ne jamais les laisser tromper par les doctrines opposées et étrangères, mais au contraire, les défendre des embûches et des attaques des loups ravissants, et en même temps s'efforcer avec bonté, avec patience et avec savoir, de ramener dans le sentier de la vérité et de la justice celles qui sont égares, de telle sorte qu'eux-mêmes se recontraient par la grâce divine, dans l'unité de la foi et dans la connaissance du Fils de Dieu, ils fassent avec Nous un seul berceau et un seul pasteur.

EMIGRATION ET CONVERSION DES COLONS DE LA JAMAÏQUE. — On nous écrit de Kingston (Jamaïque) en date du 8 janvier : « Depuis quelques mois, un grand nombre d'habitants abandonnent la Jamaïque pour transporter leurs pénates, soit à la Nouvelle-Orléans, soit à l'île de Cuba. Ce sont tous des planteurs expérimentés qui portent ailleurs leur industrie, parce que le système adopté par la mère-patrie force les habitants à abandonner la culture de la canne à sucre, faute de bras et de bénéfices suffisants pour couvrir les frais. Un autre motif nous le moins remarquable s'opère dans l'île, dans l'ordre moral et religieux. L'honorable Th. James Bernard, un des juges les plus éclairés de l'île et membre du conseil de la reine, vient d'embrasser la religion catholique, et un grand nombre d'autres personnes se préparent à suivre cet exemple.



MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 11 FEVRIER 1848.

Dans une précédente feuille, considérant l'aspect des choses en Europe, nous faisons voir dans quelle voie large veut marcher l'Angleterre ; nous montrons cette puissance favorisant les idées libérales et soutenant les droits des peuples. Mais pour faire un pendant à ce tableau magnifique et flatteur, nous apercevons aux portes de l'Angleterre un peuple de 7 à 8 millions d'hommes qui sont déçimés tous les jours par la faim, la fièvre et toutes les misères. Nous observons, de plus, que tous ces maux proviennent du mauvais gouvernement de l'Irlande et de ce qu'il y a deux lois, l'une pour les Anglais et l'autre pour les Irlandais. Nous émettons le vœu qu'enfin l'Angleterre ferait (à faute d'autre chose) la part des circonstances, et trottât enfin la branche d'olivier à sa sœur, qui depuis le temps d'Henri VIII a, aux yeux de l'Angleterre, le grand tort d'être catholique. Avant de quitter la plume, nous eussions dû dire un mot de l'Angleterre par rapport aux affaires de la Suisse catholique. Il est toujours en effet on ne peut plus agréable de voir une grande puissance prendre la cause des peuples en main, et soutenir les idées libérales. Mais d'une autre part, il peine toujours beaucoup de remarquer que cette protection est quelquefois accordée à qui ne la mérite pas. Tel est le cas en Suisse ; l'Angleterre sentent par ses vœux et par ses ambassadeurs la cause du fédéralisme dans les cantons Suisses, elle soutient la cause des cantons protestants agissant contre les cantons catholiques, elle soutient la majorité marchant contre le petit nombre. Que son rôle pourtant eût été plus beau et plus conforme à sa conduite générale d'aujourd'hui, si, prenant en main la cause si belle de la minorité, la cause des opprimés, la cause des cantons catholiques, elle se fût faite leur protectrice, et les eût garantis des fureurs du radicalisme aveuglé. Mais hélas ! elle ne l'a pas fait ; il est bien vrai qu'elle n'a pas approuvé explicitement les cantons protestants ; mais elle les a laissés faire. Elle les a laissés prendre les armes contre leurs frères catholiques, marcher contre eux, verser leur sang, piller et profaner leurs temples, pénétrer dans les monastères, en chasser et maltraiter les pieux et paisibles habitants, s'emparer de tous les trésors, changer la forme du gouvernement, en prendre les rênes, dériver l'exil de tous les corps religieux de la Suisse catholique ; en un mot elle les a laissés faire cent fois pire que ne font les Français dans les premiers mois de leur grande révolution de la fin du siècle dernier, révolution dont les premiers pas ont fait pourtant prendre les armes à toute l'Europe. Dans ces malheureux événements dont la fin n'est peut-être pas encore arrivée, l'Angleterre semble abdiquer pour un moment le rôle si beau qu'elle a joué et joue encore ailleurs à l'heure qu'il est ; la raison de ce changement momentané est pourtant bien faible, puisque celui-ci n'a eu lieu que pour satisfaire certaines petites rançons contre le gouvernement d'un autre pays, satisfaisant les rancunes d'un seul homme contre un seul autre homme !

Dans ce court aperçu, on voit, il est vrai, des maux et de grands maux, des douleurs et de grandes douleurs, des infortunes sans nombre. Mais au moins il est un bon côté, qui donne encore à espérer pour l'avenir. Ce bon côté, c'est la conduite de notre métropole en Italie par exemple. Ce mot Italie nous rappelle que le pieux Pontife, qui si glorieusement occu le chaire du premier Successeur de Jésus-Christ, n'a pu davantage contenir la douleur qui accablait son grand cœur, et qu'il vient d'adresser à cette même diète, composée en majorité, il est vrai, d'hommes anti-catholiques, une réclamation en faveur de la Suisse catholique. Il ne fallait pas moins qu'un Pontife aussi éclairé et aussi libéral que Pie IX pour pouvoir espérer que pareille réclamation puisse le moins du monde faire impression sur des hommes qui n'ont respecté et ne respectent encore ni les droits des citoyens, ni les liens qui unissent entre eux les habitants d'un même territoire, ni les liens plus grands encore de la fédération, ni les propriétés publiques, ni les propriétés des particuliers, ni les couvents, ni les monastères, et ce qui est pire, ni les temples eux-mêmes. Mais Pie IX a pour lui déjà une belle carrière qui parle plus en faveur des catholiques que ne pourraient faire tous les ambassadeurs du monde. Pie IX a pour lui une conduite irréprochable, un règne de libéralisme, l'estime de tous les peuples. Il a pour lui ce peuple même qui, par son aveuglement sans pareil, professe le culte d'un autre temps, le culte le plus anti-catholique possible. Par cela même, ce peuple se trouve, en bien des lieux de la terre, être également inférieur à tout autre. Mais Pie IX, lui, s'est souvent que, comme souverain temporel, il doit protection à tous ses sujets sans distinction, et les juifs se trouvent ainsi plus libres à Rome qu'ils ne le seraient partout ailleurs ! Eh bien ! une pareille libéralité chez un souverain à la fois roi et grand pontife doit, ce nous semble, recommander un tant soit peu Pie IX auprès des radicaux de la Suisse. Elle doit parler bien haut et bien fort, et leur apprendre encore une fois que ceux-là sont vraiment libéraux, qui ne veulent pas la liberté seulement pour eux-mêmes, mais qui la veulent aussi pour leurs semblables !

Ce devoir, car c'en est un, se trouve encore méconnu d'une manière cruelle par trois grandes puissances que l'on nomme les trois puissances du nord. Il se trouve méconnu envers un grand peuple, une grande nation, une nation estimable. On le méconnaît en tant à la malheureuse Pologne son existence politique ; on le méconnaît, en rayant son nom de la liste des nations ; on le méconnaît encore davantage, on l'incorpore à des empires pour lesquels son attachement est des plus grandes, en lui ôtant en partie les moyens de s'instruire, et par là de conserver cette énergie, ce courage, cette grandeur d'âme qui distinguent si éminemment la nation polonaise. On le méconnaît encore plus, s'il est possible, en resserrant de toutes manières sa liberté religieuse, en lui imposant pour la gouverner des hommes qui sont ses plus mortels ennemis, et enfin en exilant au milieu des glaces de la Sibirie des milliers de ses enfants qui, comme nous le disions dernièrement, n'ont eu d'autres torts aux yeux du monde entier que d'avoir trop aimé leur patrie. Mais ce sont là peines inutiles ; la Pologne, comme la Suisse, comme l'Irlande, restera catholique et vivra. Elle vivra assez longtemps pour être à la Russie et ses deux alliés ce que d'autres pays ont été à l'égaré de leurs oppresseurs. Plus on l'opprimera, plus elle montrera de courage et de force, et enfin il viendra un jour où

cette même Pologne morcelée, divisée, partagée, opprimée de toutes manières, causera la ruine et la chute des trois puissances dominatrices. Ce n'est là que justice ; un peuple ne peut être éternellement malheureux, une nation ne peut toujours en opprimer une autre impunément.

Si de la Pologne nous jetons les yeux sur la France, qu'y voyons-nous ? Nous y voyons un vieux roi, à qui un grand mouvement populaire a donné un trône et une couronne, moyennant une charte écrite et jurée depuis bientôt dix-huit années. Ce pacte solennel, conclu entre un seul homme d'une part et trente-millions d'hommes de l'autre, est encore à avoir son accomplissement en bien des points. Cependant ne semblerait-il pas simple prudence de se hâter de se conformer à la loi jurée, lorsque l'on est rendu à un âge avancé, que l'on a déjà échappé à des tentatives répétées d'assassinat, que l'on voit pour successeur à ce vieux roi, sur un trône comme celui de la France, un enfant sans expérience ? Néanmoins laissons faire le temps, son œuvre s'accomplira d'une manière ou d'une autre. Contentons-nous pour cette fois d'admirer et de méditer le grand événement de la dernière quinzaine, l'événement qui marquera davantage dans le règne de Louis-Philippe. Personne ne s'y méprend ; nous voulons parler de la soumission du grand chef Arabe Abdel-Kader. Cet homme, l'un des plus grands guerriers du siècle, cet homme qui a tenu en échec les armées de France durant tant d'années, et qui plus d'une fois a lutté contre elles avec avantage, méritait à coup sûr une mention particulière. Il a toujours su se dérober aux poursuites de ses ennemis, et bien qu'à forces inégales il n'a jamais reculé, lorsque son honneur se trouvait en jeu, maintenant qu'il a lutté durant 17 années contre la France, et que celle-ci est maîtresse de ses domaines ; maintenant qu'il vient de lutter contre un empire voisin, et qu'il ne peut plus lui tenir tête, faute de moyens, il se livre à la nation française, comme à son ennemi le plus généreux, et lui demande cette protection qui ne doit jamais se refuser au vaincu désarmé. Cette soumission d'Abdel-Kader reporte naturellement nos souvenirs à quelques trente-deux ans en arrière, et nous rappelle que pareille soumission a eu lieu alors. Elle nous rappelle qu'un grand homme, le plus illustre du siècle dernier et l'une des gloires du 18e siècle, après avoir tenu tête à toute l'Europe coalisée et avoir enfin succombé, s'est aussi livré à une nation ennemie, comme à celle qu'il regardait comme la plus généreuse ; cet événement se passait en 1816 sur le pont de Bellérophon ! En 1848, pareille chose s'est passée sur le sol d'Afrique. Quel en sera le dénouement ? Il n'est pas douteux. La presse de Londres, il est vrai, prétend bien que la France va enfermer dans un cachot et garder prisonnier son ennemi qui se confie à elle, et se met sous sa protection. Mais comme le remarque judicieusement un publiciste, est-ce bien aux citoyens d'une nation qui a violé le droit, le simple droit des gens en pareille occasion à venir supposer que la rivale de cette nation fera de même, elle qui a été unanime à dire avec tous les peuples civilisés que c'était une trahison affreuse ? Est-ce bien à eux à dicter à la France ses devoirs à cet égard et à l'heure qu'il est, eux qui font partie d'une nation de 25 millions d'hommes qui se sont acharnés contre un seul individu, et n'ont eu de repos que lorsqu'ils l'eurent enchaîné sur un rocher aride au milieu de l'océan ? Oh ! non ! bien mieux eût valu pour eux garder le silence en cette occasion ; ils se fussent épargnés au moins en partie des reproches sanglants à ce sujet. Car on peut le dire d'est maître d'histoire, dans la suite des siècles, lorsque l'on vaudra flétrir un acte regardé comme trahison, on ne manquera jamais de prononcer le mot de « Sainte-Hélène ! » Pour la France, elle ne se flétrira pas par un acte déloyal. La parole d'un prince du sang est engagée auprès d'Abdel-Kader, l'honneur de la France est engagé aussi ; Abdel-Kader ne saurait être traité comme le vainqueur d'Austerlitz à Ste. Hélène. Il sera libre s'il demeure en France ; il le sera aussi nul doute s'il passe à l'étranger.

Nous avons remarqué l'article du *Montreal Witness* à propos de la pastorale de Mgr. de Montréal, et nous nous proposons bien de ne le pas passer sous silence. Un correspondant, dont nous avons déjà eu occasion d'apprécier la capacité, nous adresse les lignes suivantes qui doivent servir de préambule à quelque chose de plus direct ; nous nous faisons un plaisir d'insérer sa communication, et lui laissons volontiers la charge de répondre à notre confrère du *Witness*, persuadé que nous sommes qu'il est à la hauteur de sa position.

LE WITNESS.

Ce n'est qu'avec une profonde répugnance que je m'impose la tâche de signaler les articles de ce journal. Les rédacteurs sont animés d'une haine si aveugle contre le catholicisme, que, sous l'influence de ce pitoyable sentiment, ils oublient ce que des hommes consciencieux ne doivent jamais oublier, la vérité et la bonne foi. Ils emploient constamment, dans leur guerre acharnée contre les catholiques, le moyen si peu honnête de faux et calomnieux exposés des dogmes de ceux-ci. De cette façon, ils nourissent chez leurs coreligionnaires des préjugés et une aversion sans motifs. Les catholiques ont bien souvent allégué ce grief contre leurs adversaires du *Witness* et les autres. Pourquoi, leur ont-ils dit, n'attaquez-vous pas nos doctrines telle que nous les professons, au lieu de combattre des chimères, qui n'existent que dans le cerveau de ceux qui les inventent ? Il semble que nos frères séparés devraient changer cette tactique peu honorable, s'ils ne veulent nous faire croire qu'ils mentent pour le plaisir de mentir. Je mentionnerai, par exemple, le culte de Marie, etc., puisque le rédacteur du *Witness*, dans son No. du 7 février, en fait encore le thème de fausses allégations : « Les catholiques, dit-il, font dépendre leur salut d'une foule de sauteries secondaires, qu'ils associent d'une manière inintelligible à notre Seigneur Jésus-Christ. Ils ne croient pas qu'il n'y ait qu'un seul médiateur entre Dieu et l'homme. Ils ont mis la seconde personne divine à la place du Père, et ils regardent la Vierge Marie, conjointement avec les saints et les anges, comme étant leur principale, sinon leur unique médiatrice. » Ces lignes, dans l'intention de celui qui les a écrites, sont destinées à envenimer chez les protestants si préjugé si injuste et tant de fois réfuté, que les catholiques admettent, savoir, que la médiation de Jésus-Christ et ses mérites ne sont pas l'unique principe de salut pour l'homme ; mais qu'ils donnent au Sauveur des aides dans l'œuvre de la rédemption, que ces aides sont la sainte Vierge, les anges et les saints. Or, cent et cent fois les catholiques ont répété à leurs adversaires qu'ils croyaient avec l'Apôtre, qu'il n'y avait pas d'autre nom que celui de Jésus par lequel nous puissions être sauvés. Cent et cent fois ils ont répété que la médiation de Jésus-Christ était seule capable d'opérer la réconciliation de l'homme avec Dieu : que les saintes, que la Vierge elle-même ne devaient son salut qu'à cette mé-

diation; que la Vierge, les anges et les saints n'exercent que l'office d'intercesseurs auprès de Dieu, qu'ils n'ont aucun pouvoir sur eux-mêmes et indépendamment de la médiation de l'homme-Dieu. Le Witness est donc calomnieux, quand il veut persuader à ses lecteurs abusés que les catholiques font dépendre leur salut du sauveur secondaires. Il y a une mauvaise foi digne de tout mépris dans une pareille affirmation. Les catholiques associent, dit-il, d'une manière inintelligible la Sainte Vierge et les saints à notre Seigneur Jésus-Christ. Et pourtant, rien n'est plus intelligible que le système catholique et la doctrine de l'invocation des saints. Une comparaison suffit pour rendre cette doctrine palpable pour les esprits les moins cultivés. Si l'on suppose que dans un royaume le monarque ait seul le pouvoir de faire grâce à un criminel condamné à mort, les tentatives faites auprès des amis du monarque, pour les engager à prier leur maître de se laisser fléchir, seraient-elles une association inintelligible de l'influence de ces amis avec le pouvoir de leur maître? Ces tentatives ne seraient-elles pas au contraire, une démarche toute simple et toute intelligible? Il est inutile de développer davantage la comparaison; ce serait insulteur à la sagacité du lecteur. — Quand l'Apôtre St. Paul conjurait les Romains de prier pour lui, faisait-il injure à Jésus-Christ et reconnaissait-il dans ces disciples des sauveurs secondaires? Le Witness voudra bien nous en informer. Pour nous catholiques, nous persisterons à croire, avec tous les sages de l'Eglise, que nous pouvons adresser nos prières à la sainte Vierge et aux saints, sans ôter à Dieu le pouvoir qui ne convient qu'à lui.

Après avoir exposé sous un jour odieux le dogme catholique, le Witness veut appuyer ses avancées en citant la pastorale de l'évêque de Montréal au sujet de l'épidémie dont sa ville épiscopale fut menacée l'été dernier. Je n'ai qu'un mot à dire au Witness concernant ce document. Si l'évêque de Montréal avait prétendu donner, dans cette occasion, l'enseignement de l'Église sur l'invocation de Marie, il se serait cru obligé de n'employer que des termes strictement théologiques; il aurait dit ce que nos frères séparés trouveront dans tous les théologues catholiques qu'il leur plaira de consulter. Mais, quand cet illustre Prélat adressait une prière à Marie dans l'effusion d'une piété affectueuse, il n'a pas eu besoin d'exprimer autrement qu'il ne l'a fait, parce que les catholiques ne pouvaient se méprendre sur la portée de ses expressions. N'ayant pas le loisir de répondre plus longuement au Witness aujourd'hui, j'espère le faire un autre jour.

Nos lecteurs observeront sans doute avec plaisir que notre excellent correspondant de Québec reprend dans cette feuille la suite de ses communications; nous pouvons les assurer que notre correspondant fera tout en lui pour être régulier, et nous faire tenir une de ces lettres assez à temps pour chacune de nos publications du mardi; jusque ici on a pu croire qu'il ne serait pas très ponctuel, mais ce retard était dû à des causes majeures. Pour nous aussi, malgré toute la bonne opinion que nous n'avons cessé d'avoir de notre correspondant, nous avons fini par faire comme bien d'autres, et mettre en doute sa ponctualité; mais comme nous le disons plus haut, on ne peut faire l'impossible. Aussi nous attendons-nous qu'il n'y aura plus de retard dans la réception de notre correspondance québécoise, et que par là nous serons contraint de dire qu'en fait de ponctualité nous avions mal jugé notre ami-correspondant.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DES MELANGES RELIGIEUX.

Québec, 4 février 1848.

M. L'ÉDITEUR,

L'hiver depuis le pas à la plus douce température qu'il y eût eu jusqu'ici, nous ramène l'atmosphère du mois d'avril. On serait étonné de ce changement dans les habitudes de notre climat, si le premier janvier n'avait été marqué par le pronostic extraordinaire dont vous avez déjà publié la nouvelle. En effet nous n'avons pas vu, le même jour en question, un canot se détacher de la voie du fleuve et, grâce à la puissante motrice bien connue du héros de cette comédie, prendre une direction inaccoutumée à travers les rues de notre ville? Assurément cet exploit est d'un caractère étrange et présageait beaucoup, ou notre bon public s'y serait grandement trompé. Au reste, vous ne me contestez pas qu'avant l'époque où Champlain gravit pour la première fois le rocher de Québec, jamais spectacle de ce genre ne s'était produit sous notre soleil; et j'affirme que depuis on n'en a vu de semblable nulle part, pas même dans les écrits que nous a laissés ce célèbre voyageur.

Ce qui surprendra moins peut-être que cette apparition phénoménale, ce sera l'illumination définitive des membres de notre présent cabinet. Nous comptons cet événement désiré pour la seconde date remarquable de l'année. Mais je vous prie de croire que celui des attachés du ministère actuel, qu'un tel naufrage ne fera point rire, ce sera le rédacteur du Mercury. Ce bon ami de M. Daly craint avec assez de raison d'être éclipsé sans retour avec l'astre dont il était le satellite fidèle. Cet astre, du moins, ne fut jamais assez brillant pour faire appréhender de grandes ténèbres lorsqu'il s'éclaire; et il en sera de même, il faut l'espérer, de son satellite. Le rédacteur dont je vous parle a fait preuve d'un zèle inimitable envers le représentant de Méganthe, mais il oubliait cet air du proverbe: «Les gens d'excellent conseil disent qu'un sage ne se place trop près, ni trop loin du soleil.» Ne me dites pas, par correction à ma citation, que M. K. n'est point un sage, et passons ensemble sur la manière dont, depuis quelques mois, il rédige son prétendu journal.

Intéressé volontiers ce thème assez fécond qui me placerait dans la position de l'auteur d'un refrain imprimé dont à cet instant je reçois communication, car avec lui je pourrais dire:

Pour châtier tant de travers,
Je n'ai point assez de vers,
Car, le dirai-je? ô regret! superflus!
FANTASQUE est mort et ne reviendra plus!

La mort glorieuse dans tous les rangs et, chaque jour, son ombre se projette sur les mille choses amusantes, frivoles, ou sérieuses de ce monde. L'honorable J. Neilson vient de lui payer ce tribut inévitable qu'elle impose à tous. Cet homme, distingué dans la presse canadienne, l'a certainement honorée par ses talents, et les services qu'il a rendus au pays formeront la partie importante de son éloge funèbre. Il est cependant tel des adversaires politiques de M. Neilson qui sembleraient mieux disposés à reconnaître le mérite supérieur de cet homme public qu'à rendre justice aux bonnes intentions qui l'ont dirigé durant sa longue et active carrière. Les plu-

jugés qui oppriment les vivants peuvent aussi atteindre la mémoire des morts.

La statistique criminelle de ce district, pour 1847, a fourni à M. Neilson le sujet des dernières lignes que sa plume a produites, et les traça la veille de sa mort; les voici traduites de sa gazette:

«La corruption des mœurs et l'avitilissement de la population sont évidemment prouvés à ce compte, et assez affligeants. A considérer les dépenses, les frais, la perte du temps, celle de la propriété (si l'on tient compte à la fois des témoins et des parties) qu'ils occasionnent, le mal paraît devoir s'accroître de raison de la diminution des produits de l'industrie parmi le peuple.

«Un tel état de choses doit résulter de l'insuffisance de l'éducation de famille, autant que de l'instruction morale et religieuse. Qu'il serait facile de pénétrer l'esprit de tous du devoir de vivre honnêtement de leur industrie, de résister à leurs passions vicieuses, de ne pas faire à autrui ce qu'ils ne voudraient pas qu'on leur fit, d'éviter les discours outrageants et les paroles offensantes, et de vivre entre eux paisiblement! Ceux qui exercent l'autorité, ou que la fortune a le plus favorisés, doivent particulièrement s'abstenir de donner à cet égard un pernicieux exemple.»

Il n'y a rien à reprendre dans ces lignes, pas même à l'allusion qu'y fait l'écrivain à «l'insuffisance de l'instruction morale et religieuse.» car ceci n'est pas le défaut d'enseignement de ce district, mais seulement la faute de ceux qui s'en éloignent et n'en profitent pas. Il faut aussi convenir que la mauvaise éducation de famille enracine les inclinations perverses et a nécessairement des conséquences déplora-

bles. Le Grand-Jury des assises criminelles de ce mois vient de renvoyer par une déclaration de *no-bill* une accusation «d'assault et de faux emprisonnement» portée contre un fonctionnaire de cette ville à la pétition duquel on attribue le motif de cette plainte. Un prisonnier du nom de Walkworth, croyant avoir à se plaindre de mauvais traitements et d'oppression de la part du magistrat dont il s'agit, l'a dénoncé à la justice, et, quoique l'affaire n'ait pas eu de suites, on ne doit pas moins regretter de l'avoir vu entreprendre. Le public n'a pas le tort de passer condamnation sur un juge ce point simplement accusé, car il serait facile d'accuser le plus irréprochable des hommes, et une accusation ne suffit jamais seule, il faut encore des preuves pour constater des délits; mais il est facile d'avoir à reconnaître qu'un dépositaire de la justice ait pu, par sa vivacité intempestive ou par présomption de savoir limiter la part de justice que quelque un réclamait soit en poursuivant la punition d'une offense, soit en se détenant soi-même. Il a de tout temps paru raisonnable qu'un

Juge, qui a le contrôle de toute affaire qui lui est soumise et une discrétion entière quant au jugement qui doit la décider, soit tenu d'écouter attentivement les parties et de les traiter au moins avec équité. Cette déférence doit naturellement s'étendre aux avocats ; c'est le privilège de la justice et c'est le droit de tout le monde. Cependant, à voir de quelle manière certains juges (et on les reconnaît, sans autre indication) exécutent le mandat d'appliquer la loi et de rendre la justice, on dirait que la simple charité leur a fait accepter cette besogne qu'ils ne soient bien payés que pour interrompre. — A l'une de nos audiences de 1847, on a vu le juge s'aventurer dans une discussion inutile, presque personnelle, avec l'un des deux avocats plaignants. Durant toute la plaidoirie, ce juge, d'auditeur attentif qu'il devait être, se transformait en interrupteur incommode; à la fin et de guerre lasse, l'avocat aussi troublé dans l'exécution de son ministère (pourtant aussi serré que celui du juge), mit un terme à son argumentation dont le juge laissa supposer qu'il avait appréhendé l'effet contre son propre sentiment ou le mérite de la cause.

Cette scène n'était-elle pas étrange? Les oracles de la magistrature enseignent-ils ces procédés, en ont-ils jamais donné l'exemple? Je prie ceux que de telles questions regardent de ne les laisser passer; elles touchent à l'honneur le plus éminent dans lequel puisse tomber l'administration de la justice. Quant au fait que je viens de rapporter, de nombreux témoins se le rappelleront encore.

Enfin il peut arriver qu'un juge, s'il n'a pas en partage la modération et toute la science d'un D'Aguesseau, se croie émérite ou mieux encore, infailible; et dans cette hypothèse il figure assez bien ce militaire-nouvellement promu. Qui trépan, orgueilleux, sur ce nouveau théâtre, Sans avoir combattu se croit un Henri-Quatre.

Des amateurs Anglais ont donné récemment deux soirées musicales qui ont satisfait les auditeurs présents. M. Sauvageau, qui les dirigeait, a mérité beaucoup d'applaudissements par son exécution habile sur le violon. Pendant que des réjouissances ont lieu d'un côté, d'un autre, et tout auprès, règne l'affreuse misère. Ce sont là les deux contrastes du tableau social de tous les temps. Les ouvriers charpentiers de St-Roch souffrent de l'insuffisance du travail des chantiers et de la diminution des salaires. Parmi toutes ces détresses, il en est de lamentables. Mais la société de St-Vincent de Paul, heureusement intronisée parmi nous, accomplit à la lettre sa mission sublime, et de tout d'infortunes, aucune ne va jusqu'à désespérer, aucune n'est privée de consolations.

Nous avons reçu nos journaux d'Europe hier matin, et n'en donnons dans cette feuille d'autre extrait que l'allocution du souverain Pontife qui se trouve à la seconde page. Nous en donnerons de plus amples mardi, et nous contentons pour cette fois d'abréger les nouvelles qui suivent. En Espagne il y a eu un léger remaniement de ministère; Narvaez conserve la présidence, Figueras lui succède comme ministre de la guerre, M. Bertran de Lys devient ministre des finances; il a pour successeur à la marine M. Roca de Togorey; enfin M. Bravo Murillo est nommé à l'instruction publique. — En Portugal, Salamancas est devenu le nouveau président du conseil; les élections se faisaient, à ce qu'il paraît, en faveur des Cabral. — A Parme on disait que le Prince Charles-Ludovic qui en actuellement souverain inclinait à ne faire aucune réforme; c'était là quelque chose qui pouvait fort compliquer les affaires de la Péninsule. — En Grèce, le différend avec la Turquie est sur le point de s'arranger à l'amiable; Athènes cède, et accorde à Constantinople la réparation demandée. — Dans la Grande-Bretagne, le revenu de 1847 comparé avec celui de 1846 présente une diminution en 1847 de £2,217,454, comme nous le ferons voir dans un tableau que nous donnerons mardi. — Le duc de Wellington a adressé à sir G. Burgoyne une lettre dans laquelle il émet le vœu qu'il mourra avant que les Français soient maîtres de Londres; la frayeur du vieux duc vient de ce qu'il craint que les chambres rejettent la mesure qui se rapporte à une augmentation de l'armée régulière et à une meilleure organisation de la milice.

M. LAMARRE.— Nous apprenons avec chagrin que M. Lamarre, curé de St. Anne du Bout de l'Isle, est pour la troisième fois attaqué de paralysie; on craint beaucoup pour ses jours.

ARRIVÉE DE SARAH SANDS.

Nous voyons par le registre du *Mercantile Library Association* que le *Sarah Sands* est arrivé hier d'autrême. Les nouvelles commerciales sont peu importantes. — Les ducs de Parme et de Modène, et l'Empereur d'Autriche ont conclu entre eux un traité offensif et défensif pour arrêter l'esprit de réforme en Italie. — A Pavie, on se battait. — A Syracuse, le peuple s'est emparé de la citadelle, les soldats ont fait cause commune avec lui. — Le traité expiré entre le Pape et le czar est conclu; le catholicisme sera toléré en Russie. — Le Portugal était tranquille. — L'état de l'Irlande s'améliorait, bien que la misère fût encore bien grande. — Le comte de Moora et Isaac Israël sont morts.

Nous n'avons pu que ces jours derniers prendre connaissance de certains documents relatifs à l'élection de Rouville. C'est avec la plus grande satisfaction que nous remarquons que M. Davignon, M. P. P. pour ce comté, est pleinement disculpé, et que les bruits que l'on avait fait courir sur son compte, bruits qui tendaient à compromettre gravement le patriotisme de ce monsieur, sont de pures calomnies. Nous n'avons d'ailleurs jamais douté un seul instant de M. Davignon, et ce nouveau témoignage que nous pouvons donner en sa faveur doit, ce nous semble, forcer enfin quelques uns de nos confrères de la presse conservatrice à lui rendre justice, en le plaçant au nombre des réformistes purs.

CONFIRMATION.— Nous avons retardé à annoncer la confirmation annuelle que Mgr. de Montréal a faite, à la paroisse, mercredi le 2 du courant, parce que nous n'avions pu nous procurer alors le chiffre des confirmés; il se monte à 554. C'est là un fait qui prouve bien la forte population catholique de cette paroisse, puisque tous les ans, le nombre des enfants qui font ici leur première communion et reçoivent le sacrement de confirmation est presque aussi considérable. La cérémonie de la confirmation qui, cette année, avait lieu à la fête de la Purification, s'est terminée par la consécration de tous les confirmés et de plusieurs centaines d'autres enfants de cette ville, à la Très Sainte Vierge Marie. C'est vraiment un beau et attendrissant spectacle que celui que présentait cette foule de jeunes enfants, mettant leur jeunesse sous la sauvegarde de la mère de l'enfance et de tous les bons chrétiens.

CONVERSIONS.— Le *Tablet* du 1er janvier nous annonce que le Rév. Cunningham, prêtre catholique, a reçu le 19 décembre dans le sein de l'Eglise catholique six protestants qui ont fait abjuration de leurs erreurs. Cela fait environ trois cents protestants que ce monsieur reçoit dans son église de J. C. Le même journal nous apprend que le lendemain à Moorefields, M. James Harris, musicien distingué, a fait aussi abjuration.

SECOURS.— M. Pinsonnault, annamier des irlandais pauvres, accuse réception avec remerciement d'une somme de £320,76, que lui a transmis Thos. Ryan, éc., trésorier du Fonds de secours pour les irlandais et les écossais; cette somme doit être distribuée entre les émigrés irlandais de 1847 qui se trouvent dans l'indigence. C'est la *Gazette* de Montréal qui nous donne cette information.

MONT ST. BERNARD.— Les fédéralistes de la Suisse viennent d'imposer aux religieux du St. Bernard une contribution de 120,000 francs, que les religieux ont refusé de payer; sur ces entrefaites, les portes du monastère ont été forcées, et l'on y a mis une garnison qui vit aux dépens de l'hospice.

LE TEMPS.— Depuis deux ou trois jours, le temps est clair et froid; les chemins d'hiver sont excellents et doivent encourager les cultivateurs, qui ont des affaires à négocier avec les villes, à s'y rendre et à ne craindre pas les mauvais chemins. Hier entre 3 et 4 heures de l'après-midi, le thermomètre était dans le centre de la ville à trois degrés au-dessous de zéro.

LES POSTES.— Il est bruit depuis quelques jours que S. E. le gouverneur général a reçu une dépêche du gouvernement des États-Unis l'informant que les difficultés, relativement aux postes entre le Canada et les États-Unis, vont être réglées sous peu de temps. Ce serait fort à désirer, vu les nombreux inconvénients du présent système.

L'HOTEL DALEY.— On annonce depuis hier que l'hôtel, ci-devant occupé par M. Rasco et ensuite par M. Daley, va s'ouvrir de nouveau pour le même objet que précédemment, et que c'est un M. Clifton qui sera le maître de l'établissement.

COUR CRIMINELLE.— À la cour criminelle, hier soir, le nommé Carroll a été trouvé coupable du meurtre des deux hommes tués à Grifflintown il y a quelques mois. On use espérer que cette peine sera commuée, et que le coupable sera envoyé au pénitentiaire pour la vie. Un nommé Céré a été aussi trouvé coupable ces jours derniers d'un crime capital; le jugement n'a pas encore été prononcé.

M. P. BEAUDRY.— On dit que le procès de M. Prudent Beaudry doit avoir commencé ce matin.

ELECTIONS MUNICIPALES A QUÉBEC.— Les élections viennent de finir dans le conseil, M. Dorval en place du Dr. Robitaille, J. G. Tourangeau par une majorité de 214 sur M. Childs, et M. Gingsar pour le quartier Champlain. L'excitation a été telle dans ce quartier qu'on a cru prudent de faire sortir les troupes; mais par bonheur il n'y a pas eu de sang répandu. Le livre du poll a été enlevé, mais rendu bientôt par la police.

LES INDIENS.— Des nouvelles de la Nouvelle-Orléans nous apprennent que les indiens Delaware sont en guerre avec les Comanches, qui ont battu les premiers en une rencontre et leur ont tué 25 guerriers. On craignait une guerre générale parmi les indiens.

SINISTRE.— On nous informe à l'instant que la diligence de Kingston à Montréal, qui devait arriver ce matin, a passé à travers la glace un peu plus haut que Lachine. La voiture, les quatre chevaux, les conducteurs et deux passagers ont péri.

AU MONTREAL WITNESS.— Notre confrère voudra bien attendre jusqu'à mardi pour connaître les motifs qui nous décident à ne nous rendre pas au désir qu'il a exprimé de voir les lettres de Kirwan publiées dans les *Mélanges Religieux*; le temps nous manque aujourd'hui pour le faire.

TEMPÊTE.— Samedi il y a eu une tempête à Québec; le vent d'est était très fort; pendant quelque temps on a craint pour le pont de Dorchester qui menaçait les glaces.

CHÛTES DU NIAGARA.— La première corde, dit le *pilot*, du pont de suspension sur le Niagara, a été placée le 31 janvier dernier.

CHILI ET BOLIVIE.— Nous avons reçu des nouvelles de Valparaiso jusqu'aux derniers jours de novembre. Elles sont en général d'un caractère favorable, bien qu'un malaise assez grand pesât sur le commerce. Chose assez remarquable, au milieu de nombreuses mentions d'embellissement, nous ne trouvons dans les journaux rien de relatif au tremblement de terre du 8 octobre dernier.

La frégate française la *Pour suivante* était arrivée à Valparaiso le 28 octobre, amenant à son bord M. Dillon, consul de France aux îles Sandwich. La frégate *Virginie*, commandée par l'amiral Hamelin, était partie le 3 novembre par Bahia et l'Europe.

Les journaux chiliens parlent de la révolution qui a éclaté en Bolivie, mais, tout au contraire des derniers avis, ils pensent que le gouvernement actuel n'en sera pas ébranlé.

Un jeune avocat de talent, M. Auguste J., raconte dernièrement, au café Voltaire, qu'il avait fait ses débuts oratoires devant un conseil de guerre, et que le militaire dont il devait plaider la cause d'office, ayant commis une faute expresse pour obtenir son changement de corps au moyen d'une condamnation, s'opposait vivement à ce qu'il prît sa défense. — A force d'éloquence, ajouta-t-il, je parvins à lui persuader de me laisser parler et je le défendis malgré lui. — Avec avantage? demanda M. Didron.

Certainement, répondit le modeste avocat; il fut condamné et envoyé dans une compagnie de discipline. C'est un des plus beaux succès que j'aie jamais obtenus dans le barreau.

La continuation des lettres si intéressantes de Mgr. Hughes est inévitablement remise, faute de place, au prochain numéro.

Le numéro de l'*Avenir* de samedi nous est parvenu hier matin.

La prochaine maille pour l'Europe sera close à Montréal le 18 courant à 9 heures A. M. Les journaux doivent être jetés à la poste avant huit heures.

BULLETIN COMMERCIAL.

Le blé est à Montréal à 56 6d et 6c; les patates 2c 6d e 3c; le haut de 3d à 7d; la fleur de 12c à 12c 6d le quintal; les oignons de 7c 6d à 8c le minet; les œufs de 10d à 1c la douzaine; le beurre frais de 1c à 1c 2d, le salé de 7d à 8c.

MARIAGES.

A Bonaventure, District de Gaspé, le 19 janvier dernier, par le Rév. R. Alain, Missionnaire du lieu, M. Pierre Forest, Marchand du même lieu, à mademoiselle Adeline Boissonnault, fille de Nicolas Boissonnault, écuier, ci-devant de Québec.

A Québec, le 8, par le Rev. Messire Martineau, Sieur Eustache Lauzon, de Montréal, à Dlle. Louise Guiras, de cette ville.

JOURNAL.

Le *Journal d'Agriculture* (Français) paraît une fois au commencement de chaque mois; le prix de souscription n'est que de cinqchelins par année, les frais de poste à part. Ce journal a une grande circulation; il reçoit des annonces. C'est un journal où les marchands, les agriculteurs, les hommes de profession, &c, doivent avoir leurs noms et leurs adresses, etc.

Les communications, lettres, etc. doivent être adressées, franchises de parti, à M. l'éditeur, Montréal, 8 février, 1848.

A VENDRE.

E SOUSSIGNE offre en vente, à des CONDITIONS TRÈS MODÉRÉES, les deux emplacements et la terre ci-dessus désignés, savoir:—

1^o UN EMPLACEMENT situé dans le village d'industrie, paroisse de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu très rapproché de l'Eglise, bâti de Maison, boulangerie, Laiterie, Grange, Hangar, Ecurie et autres bâtiments; laquelle dite maison est des plus propres pour tenir un Hôtel et Maison de Pension, étant occupé comme tel depuis quelques temps et étant à peu près dans la meilleure situation pour ce genre de commerce.

2^o UN EMPLACEMENT situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre, aussi dans un lieu très rapproché de l'Eglise, avec les bâtiments dessus construits, consistant en Mât ou, Ecurie et autres Bâtimens.

LIVRES NOUVEAUX.

Il vient d'être publié par les soussignés une nouvelle édition de «LA JOURNÉE DU CHRÉTIEN» contenant les Prières et les Offices des Dimanches et des principales fêtes de l'année, l'Office des Morts, et l'exercice du chemin de la croix. Le tout a été revu et augmenté par un ecclésiastique catholique, et avec l'approbation particulière de leurs grands messieurs monseigneur l'archevêque de Québec et monseigneur l'évêque de Montréal. L'ouvrage est imprimé sur le plus beau papier, est bien relié, et ne renferme pas moins de six cent trente-huit pages, illustrées de douze gravures sur acier.

Aussi— Une nouvelle et jolie édition de la NEUVAIN EN L'HONNEUR DE ST. FRANÇOIS-XAVIER. Cet ouvrage sera vendu à bien bon marché, savoir, trois piastres et demi par cent.

D. ET J. SADLER,
No. 179, rue Notre-Dame, Montréal.

CLOCHES D'ÉGLISES

E SOUSSIGNE, ayant été dans l'habitude de faire venir de Paris ou de Londres des cloches d'Eglise, a l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ils se chargeront de faire venir cet article, d'aucuns poids qu'il pourront désirer. Pour renseignements, s'adresser chez Messieurs E. & N. Hudon, Rue St. Paul.

LOUIS DE LAGRAVE.

Montréal, 21 janvier 1848.—San.

PHARMACIE CANADIENNE.
Rue St. Jean, No. vingt-quatre.
QUEBEC.

Le Public rencontrera à la PHARMACIE CANADIENNE du Soussigné, en sus des avantages des prix et de la qualité des remèdes, un plus grand encore, celui de sa *QUALITE DE MEDECIN*, qui est une garantie de l'apropos des remèdes et des directions qu'il donnera à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance; avantage que n'offre NUL AUTRE ETABLISSEMENT en ce genre à Québec et qui est cependant le point le plus important en Médecine.

Et maintenant on soussigné a un GRAND ASSORTIMENT

DE MEDECINES, DE REMEDES A PATENTES,
 DE DROGUES A TEINTURES,
 DES PARFUMERIES FRANÇAISES, ANGLAISES
 ET DE SA PROPRE FABRIQUE.

Et sur

DES BATTERIES ELECTRO-MAGNETIQUES,
 ET DES BOITES DE REMEDES
 HOMEOPATIQUES, ETC., ETC., ETC.

Le tout à des prix réduits, et à cinq per cent d'escompte pour chaque achat au-dessus de deux louis argent comptant.

O. GIROUX, M. D. PHARMACIEN, ETC. QUÉBEC.

19 Octobre 1847.

LE REPERTOIRE NATIONAL,
 ou
RECUEIL DE LITTÉRATURE CANADIENNE.

"Les chefs-d'œuvre sont rares et les écrits sans défaut sont encore à naître."
 (Le Canadien de 1837.)

PROSPECTUS.

Nous soumettons aujourd'hui, au public Canadien, le projet d'une compilation, qui, suivant l'avis d'un grand nombre d'hommes instruits, devra être très-utile aux jeunes gens studieux, aux écrivains du Canada, et très-intéressante pour les personnes qui aiment la littérature nationale et qui voudront étudier son enfance, ses progrès et son avenir.

Nous voulons donc réunir dans deux volumes les meilleures productions des littérateurs Canadiens, maintenant éparses dans les nombreux journaux franco-canadiens qui ont été publiés depuis un demi-siècle.

Après avoir fait de longues et attentives recherches et consulté des écrivains distingués, nous sommes convaincus, et nous le disons sans crainte d'être démenti plus tard, que la republication d'un bon choix des meilleurs écrits Canadiens fera certainement honneur au pays et à ses écrivains.

La littérature Canadienne, il est vrai, ne se compose encore, pour ainsi dire, que de simples essais, en vers ou en prose, pour la plupart l'œuvre de jeunes gens dont le goût n'était pas encore bien formé, et que les études et la connaissance du monde n'avaient pas encore mûris. Mais au milieu des défauts de composition, et souvent des incorrections de style, le talent étincelle et brille, comme l'électricité à travers de légers nuages. Grand ombre de ces essais, toutefois, sont évidemment l'œuvre d'un homme au goût sévère, aux fortes études, aux vastes connaissances, qui se sont inspirés des beautés du pays, des belles mœurs du peuple, et d'une nationalité naissante et déjà combattue.

A part quelques volumes et quelques pamphlets, tous ces essais se trouvent en fait dans les énormes volumes des journaux périodiques. Jetés sur des feuilles politiques, comme quelques fleurs dans un bouquet, ils ont disparu pour toujours, si une main amie ne les retire de l'oubli pour les faire revivre sous une forme plus légère, plus gracieuse et plus utile.

Nous pensons qu'outre le mérite de retirer de l'oubli comme nous venons de le dire, des écrits d'un grand mérite sous le rapport littéraire et sous le rapport national, le Répertoire aurait aussi l'effet d'engager un bon nombre d'écrivains éminents à reprendre leurs travaux littéraires, et tous les jeunes gens à travailler avec énergie à éclipser leurs devanciers. Car nous le tenons pour certain, ce qui jette le dégoût dans l'âme des écrivains Canadiens c'est de voir le fruit de leurs études et de leurs travaux passer avec les journaux périodiques dans un oubli éternel. Mais lorsqu'il aura l'espoir d'être tirés un jour de ce triste oubli et de trouver place dans le Répertoire National, qui pourra être continué d'époque en époque par les amis de leur pays, ils travailleront davantage et mieux.

Quant à nous, si, par nos recherches, nous pouvons ajouter un nouveau fleuron à la couronne nationale, nous serons amplement récompensés de nos veilles et de notre labeur.

NOTRE PLAN.

Le Répertoire National formera un recueil des meilleurs écrits publiés en Canada. Le recueil se composera de deux volumes de 384 pages, imprimés sur beau papier et avec de beaux caractères, dont le présent prospectus est un échantillon.

Le recueil sera publié par livraisons. Il en sortira une de 32 pages octavo tous les quinze jours.

Les écrits porteront la date de leur première publication, et seront insérés dans le Répertoire, sans subir aucun changement, afin que le lecteur puisse juger du mérite intrinsèque des auteurs, et comparer les progrès qu'a faits la littérature à différentes époques. Pour bien faire connaître ces différentes époques, il sera nécessaire quelquefois d'insérer des écrits de peu de mérite, mais alors le nombre en sera très-restreint. Lorsque les noms des auteurs seront connus ils seront mis en toutes lettres, au bas de leurs productions.

Le prix sera de QUATRE PIASTRES pour l'ouvrage, ou dix chelins par volume, payables après la publication de la première livraison de chaque volume.

Des listes de souscription seront déposées chez les principaux libraires de Québec et de Montréal, et au cabinet de lecture de l'Institut Canadien.

La publication sera commencée aussitôt que deux cent cinquante souscripteurs auront inscrit leurs noms sur les listes. Et le compilateur s'engage à compléter les deux volumes, une fois qu'il en aura commencé la publication.

S'adresser franc de port, au soussigné, chez MM. Lovell et Gibson, Montréal.
 J. HUSTON,
 MEMBRE DE L'INSTITUT CANADIEN.

Librairie
ECCLESIASTIQUE.

Le soussigné ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé, ils ont ouvert une Librairie sous le nom de

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE.

Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortent de leur échoppe. Enfin ils font tout ce qui est en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront.
CHAPELEAU & LAMOTHE.
 Montréal, 14 sept. 1847.

MANUEL
 DE
TEMPERANCE,
 PAR LE R. P. CHINIQUEY.
 RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES.

Se vend chez MM. FABRE & CIE.

" " MM. CHAPELEAU & LAMOTHE.
 " " A L'ÉVÊCHÉ.

THEO. HAMEL
 LIÈNTRE D'HISTOIRE ET DE PORTRITS.

L'HONNEUR d'annoncer aux citoyens de Montréal et au public en général, qu'il a établi son ATELIER dans la maison de M. BOULANGER, Rue Notre-Dame.

Ses ÉTUDES DE PEINTURE seront visibles tous les jours depuis 9 HEURES A. M. jusqu'à 4 HEURES P. M.
 Montréal, 14 décembre 1847.

AVIS.
 ON demande un INSTITUTEUR et une INSTITUTEURICE pour enseigner le français dans un des arrondissements de la paroisse du SAULT-AU-RECOLLET. Un homme marié dont la femme pourrait tenir l'école des filles serait préféré. S'adresser par lettres, franches de port, aux Commissaires du lieu.
 Sault-au-Récollet, 16 décembre 1847.

PORTAIT DE FEU
M. H. HUDON.

D'APRÈS UN DESSEIN D'UNE RESEMBLANCE PARFAIT EXÉCUTÉ A ROMA, D'APRÈS NATURE.

Les Soussignés viennent de recevoir une gravure magnifique en FAC SIMILE du dessin ci-dessus.

L'acquisition du Portrait de ce pieux Prêtre et de ce bon citoyen que vient de perdre le pays, sera pour la plupart de nos compatriotes un doux souvenir de dévouement, de religion et de patriotisme.
 Prix de chaque copie 2s.
CHAPELEAU & LAMOTHE,
 Vis-à-vis le Séminaire.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

L'ÉCARTONNÉ PORTAIT DE
S. S. PIÉ IX.

PEINT D'APRÈS NATURE, A ROMA, EN 1847, ET GRAVÉ SUR GRAND PAPIER DE CHINE de 25 pouces de haut sur 22 pouces de large!!

CETTE MAGNIFIQUE GRAVURE, copie fidèle d'un des plus beaux chefs-d'œuvres de l'École Italienne, sera BIENTÔT mise en vente chez les Soussignés. L'intérêt toujours croissant qui entoure aujourd'hui LE GRAND APOTRE DE L'ÉGLISE ET DE LA LIBERTÉ S. S. PIÉ IX ne peut qu'inspirer le plus vif désir de posséder le portrait d'un SI EXCELLENT PONTIFE.

Les grandes dimensions et le mérite artistique de cette gravure, lui mériteront sans aucun doute, la première place dans les salons de nos concitoyens.
CHAPELEAU & LAMOTHE.
 RUE NOTRE-DAME, VIS-A-VIS LE SÉMINAIRE.
 Montréal, 19 novembre 1847.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROLLAND,
 24, RUE ST. VINCENT,
MONTREAL.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS.
 Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant que d'acheter ailleurs.
J. Bte. ROLLAND.
 Montréal, 5 novembre 1847.

P. GENDRON,
IMPRIMEUR,
 N 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que:
 LIVRES, PANPHIETS,
 CATALOGUES, BILLETS D'ENTERREMENT,
 CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES,
 CHÈQUES, POLICES D'ASSURANCE,
 TRAITÉS, CARTES DE VISITES,
 CONNAISSANCEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES,
 PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité.
 Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement.
PRIX TRES-REDUITS.
 6 novembre 1847.

BANQUE D'ÉPARGNES
 DE LA
CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON:
 Monseigneur l'Évêque Catholique de Montréal.
 Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président, Francis Hincks,
 A. Laroque, V. Président, H. Mulholland,
 John E. Mills, L. H. Holton,
 Jacob DeWitt, John Tully,
 Joseph Bourret, Damase Masson,
 P. Beaubien, Joseph Grenier,
 L. T. Drummond, Nelson Davis,
 H. Judah,

AVIS est par les présentes donné que cette Institution paiera CING PAR CENT sur tous les Dépôts.—Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, où que le Bureau des Directeurs se réunisse régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourra s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

BANQUE D'ÉPARGNES
 EXTRAIT.

Balance due aux déposants, 31 juillet 1847. £4917 8 9
 30 Nov.—Montant déposé depuis le 31 juillet jusqu'à ce jour. £47800 7 1
 Do. retiré do. 34214 3 8
 Augmentation depuis le 31 juillet 13636 3 5
 Balance due ce jour aux déposants £63053 12 2
 Par ordre du Bureau,
JOHN COLLINS,
 Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Épargnes, de la Cité et du District, 46, Grande Rue St. Jacques, 30 novembre 1847.

La Banque sera transférée vers le 20 du courant, dans le local, rue St. François Xavier, occupé actuellement par la Banque du Peuple.

L'Avenir,

JOURNAL PUBLIÉ DANS L'INTÉRÊT DE LA JEUNESSE.
 Paraît tous les samedis sous les auspices d'une société en commande de jeunes gens.

L'abonnement est de 10c. par an et payable d'avance. On s'abonne à Montréal au bureau du journal No. 24 rue St. Vincent, à Québec chez M. S. Drapeau, agent, et aux Trois-Rivières chez M. P. Nourie, agent.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE CALCUL DIFFÉRENTIEL ET DE CALCUL INFINITÉSIMAL

Les amis de l'Éducation qui désirent voir les jeunes Canadiens s'adonner de plus en plus à l'étude des sciences et y faire du progrès, sont invités à souscrire à cette œuvre, qui contiendra environ 100 pages in-8 et une planche de figures. Dans le cas où le nombre de souscripteurs se trouverait suffisant, on ferait suivre l'ouvrage d'un Traité Élémentaire de Géométrie Analytique. L'ouvrage coûtera entre 3 à 4 chelins. Des listes de souscripteurs sont déposées à la librairie d'Augustin Coté et Cie. près de l'Archevêché, chez MM. Crémazie, librai, et de la Fabrique de Montréal et aux bureaux des Mélanges.

ORNEMENTS D'ÉGLISE.

VIS-À-VIS LE SÉMINAIRE DE MONTREAL
CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE
 AGENTS DE J. C. ROBILARD DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Église à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Établissement.

Au bon-vouloir et à l'Encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage dès aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL.
 L'acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets, où les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout en Imitations mettent en défi les plus habiles connaisseurs. Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité.
 Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et

TOUJOURS A BON MARCHÉ.
 L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASABLES TOUT FAITES.

—AUSI—
CROIX DE CHASABLES
 EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs.
 " DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochés tout en or.
 " " (couleurs assorties) " en or et couleurs.
 GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES
 EN drap d'or (imitation) à dessins très-riches et saillants.
 " Damas brochés en or et couleurs.
 " " (assortis de couleurs) brochures riches, naïves et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES
 N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ÉTOILES ET VOILES DE BÉNEDICTION.
 Les Étoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches. Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités

ÉTOFFES AORNEMENTS.
 Drap d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (des seins nouveaux.)
 Moire d'or à reflets riches et brillants.
 Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.
 Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très-près et toujours à bus prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'ÉGLISE.
 Le Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'Ostensoirs Ciboirs Encensoirs Burettes etc.

N. B. Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Église dans les campagnes.
 MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation ex-près (et pour leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article.
 On voudra bien faire suivre ses ordres de toutes les explications nécessaires à éviter la moindre erreur, et les adresser à
J. C. ROBILARD, No. 54, Cedar St. New-York.

ACADEMIE
 POUR LES JEUNES DEMOISELLES.

Qui sera ouverte à ST. JEAN DORCHESTER, district de Montréal le 15 octobre prochain, par les SOEURS si avantageusement connues de la Congrégation de Montréal.

Cette nouvelle Institution, comme toutes celles qui dirigent les Sœurs de la Congrégation, comprendra dans son plan d'éducation, toutes les branches d'enseignements qui peuvent entrer dans l'éducation des jeunes gens de toutes les classes de la société. Outre la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire en langue française et anglaise; les autres branches d'une éducation complète, comme la géographie, l'histoire, la littérature, les ouvrages à l'aiguille de toute espèce, le dessin, la musique, etc. etc. seront enseignés dans ce nouvel établissement, aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant d'élèves qui demanderont cette partie de l'enseignement, et qui seront prêts à la recevoir.

Les jeunes personnes seront admises dans l'Institution sans aucune distinction de croyance religieuse, et elles y jouiront d'une entière liberté de conscience; cependant, à raison du bon ordre nécessaire dans une Institution de ce genre, toutes devront se conformer aux exercices du culte extérieur de la maison.

Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits; et on pourra les connaître en s'adressant à ces Dames à leur maison à St. Jean, le premier, ou après le premier octobre prochain. Les branches d'une éducation libérale et soignée, comme le dessin, la musique, etc., seront payées à part.

Pour l'habillement et le trousseau, on n'exige rien en particulier; cependant il serait bon de voir les Sœurs à ce sujet.

On ne prendra aucune pensionnaire pour moins de trois mois; et pour éviter le dérangement dans les classes, il n'y aura point d'autre avancée accordée aux élèves, que la vacance annuelle de quatre semaines, la fin de juillet, ou au commencement d'août.

A la fin de chaque année scholastique, il y aura un examen public, des prix et récompenses seront décernés aux élèves, qui se seront gués par la bonne conduite, l'application et le succès.
 St. Jean, août, 1847.

CONDITIONS DES MÉLANGES RELIGIEUX.
 LES MÉLANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.
 Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, franc de poste à part.
 Les MÉLANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Mélanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de ports, à l'Éditeur des Mélanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.
 Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion, £0 2 6/3
 Chaque insertion subséquente, 0 0 7
 Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 0 3 4
 Chaque insertion subséquente, 0 0 10
 Au-dessus de dix lignes, [1ère. insertion] chaque ligne, 0 0 4
 Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1
 Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MÉLANGES RELIGIEUX.
 Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraires
 Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P.
 Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. Vic.
 Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. Direct.
 Bureau des Mélanges Religieux, troisième Étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.
JOS. RIVET & JOS. CHAPELEAU,
 PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.